


**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PARLA POSTE Bulletin n°75 décembre 2009 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 04/12/2009

Et Maintenant

*Comment arrêter la machine à écraser
les services publics, la solidarité et les ci-
toyens ?*

*Rien qui ne soit impossible pourtant, si
on considère le mécontentement ambiant, les
mouvements sociaux qui se multiplient locale-
ment et la montée d'une exigence de justice
sociale dans tous les secteurs.*

*Alors ensemble nous
pouvons faire bouger les
choix... Alors, le SNUipp en
appelle à tous et à toutes les
organisations pour préparer
une réaction d'ampleur à la
casse systématique de l'Edu-
cation Nationale et des Servi-
ces Publics.*

**Tous les personnels
sont appelés à dis-
cuter des suites à
donner**

**MERCREDI
9 DECEMBRE
18h IUFM
EPINAL**

**Journée d'action
nationale
Pour la
formation
MARDI
15 DECEMBRE**

<http://88.snuipp.fr>

*Notre société
dans 20 ans,
c'est lui.*



**DONNONS
à L'ÉCOLE
LES
MOYENS
DE SES
AMBITIONS!**

SNUipp www.snuipp.fr**SOMMAIRE :****Page 1**
Edito**Pages 2**
Réforme de la formation. Action**Page 3**
Les 4 SNUipp au Rectorat**Page 4 et 5**
Enquête SNUipp/aide personnalisée**Page 6 et 7**
Le petit rapporteur paritaire**Page 8**
Fiche de contrôle promotion**Page 9 et 10**
Le petit rapporteur paritaire. EVS**Page 11 et 12**
Bulletin d'adhésion

Former des enseignants sans les préparer à enseigner !

C'est comme si on voulait former des médecins... sans les préparer à soigner leurs patients ! C'est pourtant le principe que voudraient adopter les ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur. Sous prétexte d'anticiper la reconversion des étudiants qui échoueraient aux concours, ils font le choix de sacrifier la formation professionnelle des futurs enseignants.

En effet, la sélection des étudiants s'effectuera sur les aspects disciplinaires, ignorant la connaissance du développement de l'enfant, les dimensions didactiques et pédagogiques sur les savoirs à enseigner et les pratiques professionnelles.

De plus le ministère de l'Enseignement supérieur abandonne la conception de masters « métiers de la formation et des ressources humaines » capables de répondre aux besoins de recrutement de professeurs des écoles polyvalents, au profit du maintien des seuls masters disciplinaires. Pour les étudiants faisant le choix de l'enseignement, un simple parcours complémentaire lié à la mise en place des stages ferait office de formation professionnelle.

La référence faite aux IUFM dans la lettre des directeurs de cabinet de Luc Chatel, adressée à la FSU, limite leur rôle à l'organisation et au suivi des stages.

Les choix qui viennent d'être effectués constituent un recul sans précédent sur la formation professionnelle des enseignants, au détriment de la réussite de tous les élèves.

Actuellement, les décisions font fi des travaux du groupe technique du premier degré et ne prennent absolument pas en compte les propositions avancées par les organisations syndicales, lors des premières discussions engagées par les ministères.

Le SNUipp réitère l'exigence de retrait de ce projet ainsi que des textes et décrets qui l'accompagnent pour ouvrir de réelles négociations sur une toute autre réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Il propose à l'ensemble des organisations syndicales la tenue d'une journée d'action en faveur de la formation des enseignants.

UNEF, FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, Fédération UNSA Education, SE UNSA, Sup Recherche UNSA, A et I UNSA, SNPTES UNSA, SI.EN UNSA, SGEN-CFDT, FERC Sup CGT, CGT Educ'Action, FCPE, UNL, FIDL

**APPELLENT A UNE JOURNEE D'ACTION NATIONALE
LE MARDI 15 DECEMBRE**

Pour exiger d'autres choix pour la formation

Le texte d'appel contient des critiques fortes du projet, la demande de mise à plat de la réforme et le retrait des décrets, l'ouverture de négociations ainsi que des propositions alternatives.

Des préavis de grève ont été déposés dans tous les secteurs.
Les informations pratiques de la journée seront communiquées au plus vite.

et seront disponibles sur <http://88.snuipp.fr>

FORMATIONS

INITIALE et CONTINUE SACRIFIEES

Stages en responsabilité

Alors que la formation continue devrait être le fondement du renouveau pédagogique à l'Ecole, une source de richesses tant par les échanges que par la recherche, celle-ci s'étirole. Et pire encore, l'année scolaire à venir s'annonce catastrophique avec la perte des stagiaires PE2.

Dans le cadre de cette année transitoire, le SNUipp dénonce la mise en place de stages PE1 en responsabilité qui se feraient dans des conditions de précipitation et d'improvisation. Ces stages posent problème aux étudiants comme aux écoles. L'absence de cadrage national pour l'accompagnement des étudiants et la préparation de ces stages, leur articulation et leur intégration dans leur formation professionnelle conduisent dans certains départements à l'utilisation d'étudiants comme moyens de remplacements. Ces dérives sont lourdement préjudiciables au service public, tant pour les élèves que pour les personnels. Le SNUipp soutient les enseignants qui refuseront de laisser leur classe. Il exprimera auprès des IA les raisons de leur refus.

Avant réforme

- année complète de stagiaire PE2 rémunérée avec 312H de stage en responsabilité mais pas de classe en tant que titulaire

- Rémunération à l'année en tant que stagiaire sans classe

- stages T1, T2

Après réforme

- réussite au concours puis prise en charge d'une classe rentrée de septembre après n'avoir eu qu'au maximum 108H de stage (dont une pratique accompagnée), 54H pour cette année transitoire !!!!!

- Rémunération à l'année en tant que stagiaire avec 2/3 de l'année en classe et 1/3 (à l'IUFM ???)

- 1/3 de l'année de stagiaire en formation (à l'IUFM ???)

ECOLES ET COLLEGES DES VOSGES

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC**
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0710 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : décembre 2009

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

Les SNUipp-FSU des 4 départements de l'académie reçus au Rectorat.

L'avenir ne s'annonce pas très rose sur le chemin des droits des personnels...

Pour le Rectorat : Mrs Martigny (Secrétaire Général), Bastien, Giraudot, Favre.

Pour les SNUipp : Mme Cornu et Mrs Gehin, Zolver et Labourier

Prochain mouvement départemental 2010 : Le SNUipp demande une plus grande prise en compte paritaire qu'en 2009 et s'interroge sur la nécessité d'une uniformisation complète des procédures et barèmes. Il souhaite la prise en compte des spécificités départementales et demande une procédure de consultation des représentants des personnels.

Le Recteur s'inscrit dans la démarche de régionalisation en rapport avec la logique académique du budget (LOLF/BOP). Un travail d'harmonisation du calendrier de certaines opérations de gestion des personnels est nécessaire.

En ce qui concerne le **barème du mouvement intra départemental**, le Recteur estime que l'objectif est de permettre la mobilité tout en encourageant la stabilité et que les personnels de l'académie doivent bénéficier des mêmes droits et donc être soumis à des règles qui le permettent. Il faudra faire la différence entre ce qui relève des spécificités et ce qui n'est qu'une simple habitude de fonctionnement. Il y a un travail d'analyse des pratiques à réaliser. Des propositions seront faites fin novembre pour consultation des représentants des personnels. La procédure de consultation n'est pas définie.

Concernant les postes "à exigences particulières" (passage devant commission) les représentants du Recteur admettent la nécessité de tenir d'abord compte des qualifications. Mais ne retiennent pas, à priori, l'idée proposée par le SNUipp de classer les personnels par barème, après entretien. C'est la commission et l'Inspecteur d'académie qui établiraient le classement. De fait, ils choisiraient le candidat retenu.

Temps partiel : Le SNUipp demande l'abandon des restrictions d'attribution du temps partiel à 80% sur un mode hebdomadaire. Il précise que c'est le

seul corps de la fonction publique où les choses sont ainsi.

Pour le Recteur, le 80% hebdomadaire est très compliqué à mettre en place dans les écoles. Il perturbe le fonctionnement et représente un surcoût important. Le Recteur ne changera pas de position.

Pour le SNUipp, c'est uniquement le coût qui est pris en compte, puisque le fonctionnement hebdomadaire que le SNUipp propose est identique au 75% qui lui, est accepté. De plus, les semaines travaillées à 100% par les personnels concernés constituent un apport supplémentaire aux écoles en enseignants surnuméraires. C'est donc bien une absence de volonté financière qui prive les personnels d'un droit et les écoles de personnels supplémentaires.

Le pont de l'Ascension : Le SNUipp souhaite, en cas de décision du Ministère, que les dispositions soient prises suffisamment tôt et dans de meilleures conditions qu'en 2009. Il souhaite que le Recteur fasse remonter cette demande au plus vite.

Le Recteur ne souhaite pas ce pont. Il suivra le calendrier national et les directives ministérielles.

Le cumul ISSR / indemnité de direction : Le SNUipp demande un point sur les situations de personnels qui se sont vus refuser ce cumul.

Le cumul est désormais admis par le Recteur depuis septembre 2008. Les situations en attente depuis cette date devraient toutes être régularisées rapidement.

Pour les situations antérieures à septembre 2008, le SNUipp préconise de faire la démarche de recours auprès de l'Inspecteur d'Académie, puis du Tribunal Administratif.

Remboursement de frais de déplacement : Depuis avril, IEN, CPC, RA-

SED, ...ne touchent plus de remboursement. Mais tout va bien et tout le monde fait le boulot !!! Le SNUipp exige que les choses avancent et demande un point d'information.

La mise en place de CHORUS, application de gestion en relation avec la LOLF, ainsi que ses applications annexes comme ULYSSE pour les frais de déplacement, implique des retards de paiement. (D'après l'IA88, au 20 novembre, il semble qu'une première partie des retards soit en cours de traitement!!!) Ces derniers avaient été bloqués au mois d'avril pour permettre la bascule. (Ca n'est pas rien !!!) C'est l'Inspection Académique de Meuse qui gèrera désormais les frais de déplacement des personnels avec l'application ULYSSE, mais la mise en place a pris du retard...

Le nouveau dispositif de saisie direct sur le web imposera de prévoir tous les déplacements 7 jours voire 14 jours à l'avance. Facile !!!!

Le SNUipp rappelle que cette plateforme CHORUS est mise en place par une entreprise privée au prix de plusieurs millions d'euros... au frais des contribuables, bien sûr, mais aussi au frais des personnels dans le cas présent !

Il nous a été confirmé que tous les déplacements en formation continue ou animation pédagogique devraient être pris en charge. Mais ceux-ci seront gérés sur GAIA (Frais de formation) selon une nouvelle formule de saisie également. Pour l'instant, il faut continuer à demander un formulaire comme par le passé aux IEN, nous a confirmé le Secrétaire Général de l'Inspection Académique des Vosges.

Le SNUipp encourage les collègues à demander systématiquement les imprimés aux IEN ou aux intervenants lors des animations pédagogiques.

Francis GEHIN
SD SNUipp88-FSU

EPINAL

Crédit  Mutuel

SAINT DIE

44 rue de la Clé d'Or
8000
EPINAL

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

42 rue Pierre Evrat
88100
SAINT DIE

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

Dispositif de suivi de l'aide personnalisée SNUipp-FSU

Enquête : DEBUT 2009-2010

Enquête à retourner à SNUipp88-FSU 6 maison des associations 88 000 EPINAL
ou snu88@snuipp.fr

Le dispositif d'aide personnalisée est reconduit dans les écoles après sa mise en place pour la première fois à la rentrée 2008.

73 % ont fait évoluer le dispositif d'aide individualisée au cours de l'année 2008/2009 et 79,58 % souhaitent le faire évoluer encore. Ces résultats de l'enquête du SNUipp (dossier réalisé pour cette rentrée et disponible sur le site du SNUipp : (<http://www.snuipp.fr/spip.php?article6524>)). à laquelle 1 200 écoles ont participé, ont permis, à cette rentrée, de faire connaître les limites du dispositif et d'obtenir la création d'un groupe de travail au ministère.

Si le rapport de l'Inspection Générale «Troisième note de synthèse sur la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement primaire», paru en juillet 2009, affiche un bilan positif de la mise en place de l'aide personnalisée et parle même du «succès de la formule». Sa lecture attentive et détaillée nuance largement cette appréciation ; « *Les effets sur les apprentissages et les acquis sont plus difficiles à mesurer. La mesure des effets de l'aide individualisée sur les élèves ne peut pas toujours être isolée des effets des autres actions.* »

Le SNUipp décide de poursuivre la mise en place du dispositif de suivi pour continuer l'étude des effets sur la réussite des élèves et sur les bouleversements entraînés par cette nouvelle organisation du temps scolaire. Le statu quo n'est pas satisfaisant.

Cette nouvelle enquête et ses résultats nous permettront de poursuivre nos interventions en présentant des éléments nouveaux issus des expériences de terrain. Ils nous permettront d'intervenir avec plus de force et d'efficacité dans le groupe de travail réunissant le ministère et les organisations syndicales dont le SNUipp a obtenu la mise en place.

4 1 - Le bilan de l'année écoulée

Ce dispositif entre dans sa deuxième année. Un bilan a-t-il été réalisé :

	Oui	Non
	quantitatif	qualitatif
Au sein de l'école		
Au sein de la circonscription		
Au niveau de l'IA		

2 - Le temps d'organisation : durée et utilisation

- a. Quel temps d'organisation utilisiez-vous l'an passé ? ... H
.....
- b. Ce temps d'organisation est-il remis en cause cette année ? **1** Oui **1** Non
Si oui, préciser :
.....
.....
- L'inspection académique fixe-t-elle un temps pour l'organisation ? **1** Oui **1** Non
Si oui, laquelle ?
.....
.....
- Cela vous suffit-il ? **1** Oui **1** Non
Si non, quel temps d'organisation estimez-vous nécessaire ? H
.....
.....
- c. Vous utiliseriez ces heures pour :
- réfléchir au contenu de l'aide
- réfléchir au choix des élèves les plus susceptibles d'en bénéficier
- réfléchir au moment de la journée le plus favorable pour le proposer aux élèves / familles
- faire un bilan en fin de période

3 - Les élèves concernés et leur prise en charge

3A. en 2008/2009

- a. vous n'avez pas mis en place l'aide personnalisée
- b. vous avez mis en place l'aide personnalisée pour :
- les élèves en difficulté légère
 - les élèves en difficulté lourde
 - tous les élèves de la classe
- c. Y a-t-il des élèves qui ont « profité » de l'aide personnalisée toute l'année ?
1 Oui 1 Non

3B. en 2009/2010

- a. vous ne mettez pas en place l'aide personnalisée
- b. vous le mettez en place pour
- les élèves en difficulté légère 1
 - les élèves en difficulté lourde 1
 - tous les élèves de la classe 1

3C. Prenez-vous en charge

- exclusivement vos élèves ? 1 Oui 1 Non
- les élèves d'autres classes ? 1 Oui 1 Non

3D. Enseignant(e) en maternelle, prenez-vous en charge des élèves de l'élémentaire ? 1 Oui 1 Non

3E. Combien d'élèves ont-ils été pris en charge par ce dispositif dans l'école 2008/2009 ?.....sur un total de élèves

Cette année, ce chiffre sera certainement

- identique 1
- plus important 1
- moins important 1

4 - Le contenu de l'aide

a. L'aide personnalisée est essentiellement est consacrée à

	Oui	Non
aux maths		
au français		
au langage		
à d'autres domaines		

b. Avez-vous besoin d'un matériel spécifique ? 1 Oui 1 Non

c. Y a-t-il un budget dédié à l'aide personnalisée ? 1 Oui 1 Non

c. Quel type d'aide mettez-vous en place ?

- Soutien 1
- Préparation de notion 1

e. Le contenu et les modalités de l'aide sont définis

- Par le maître de la classe : 1 Oui 1 Non
- En conseil des maîtres : 1 Oui 1 Non

Le choix des élèves est effectué ?

- Par le maître de la classe : 1 Oui 1 Non
- En conseil des maîtres : 1 Oui 1 Non

5 - L'évolution du dispositif au niveau du temps

Avez-vous modifié l'organisation mise en place l'an passé ? 1 Oui 1 Non

Si oui :

- plages horaires : 1 Oui 1 Non
- moment dans la journée 1 Oui 1 Non
- contenu 1 Oui 1 Non

Actuellement le dispositif est mis en place :

.....

.....

.....

.....

.....

6 - La formation

Avez-vous la possibilité, cette année, d'obtenir une formation sur l'aide personnalisée ?
1 Oui 1 Non

Si oui, elle est prévue dans le cadre

- des animations pédagogiques
- d'un stage de formation continue
- d'un stage d'école

7 et les 24 heures pour l'ensemble de la classe

Avez-vous observé un manque de temps avec l'ensemble de la classe par rapport aux autres années ? 1 Oui 1 Non

8 - Le projet a-t-il été validé par l'IEN

Sans modifications :

.....

.....

Avec modifications :

.....

.....

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

Compte- rendu FSU88 du CDEN du 25 novembre 2009

CARTE SCOLAIRE 2010 dans les écoles ...ATTENTION DANGER !

Présents : Préfet, Inspectrice d'Académie et Secrétaire Général, Mme Gimillaro remplace le Président du Conseil Général, représentant du Conseil Régional, représentants des Maires et des Maires ruraux, DDEN, FCPE, PEEP, FSU, UNSA, FO, CGT, les services du 1^{er} degré et du second degré de l'Inspection Académique.

Ordre du jour : Bilan de rentrée scolaire 2009, Perspective rentrée 2010, désignation des DDEN, Arbitrages entre communes, Fusion administrative de 3 collèges.

Déclarations préalables :

UNSA (Désintérêt de l'administration pour l'Education, bilan trop tardif, documents arrivés trop tard également, effectifs en forte baisse et demande de tenir compte de la situation économique à la rentrée, suppressions de postes et baisse des crédits éducatifs, demande concertation carte des SEGPA...)

FSU (voir déclaration jointe) s'associe à l'UNSA sur l'arrivée tardive des documents et demande l'envoi électronique des documents en parallèle à l'envoi papier.

FO (retrait des décrets sur la formation, arrêt de la précarité, loi sur la mobilité et attaque du statut, EPEP...)

Le Préfet prend acte de la demande d'envoi doublé en électronique des documents.

Il ne se désintéresse pas de l'Education. C'est une préoccupation majeure mais il affirme qu'il faut sortir du dogme du toujours plus d'emplois

pour mieux faire. **Il y a nécessité de réformer, de réorganiser, de sortir de l'immobilisme.** Il s'agit de mieux gérer les finances publiques, les finances des citoyens.

La FSU qui ne prône pas l'immobilisme a dénoncé cette prise de position de soutien manifeste à une politique totalement dénuée de bon sens. Le dogme est du côté du gouvernement : **"Ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux" ne repose sur aucune évaluation ni aucune étude** qui permettrait une prospective en terme de qualité des services. Supprimer des postes et demander de faire plus avec moins relève d'un défi, pas de la raison. Et ce sont les personnels qui trinquent !

Quant aux fonds publics, il faut en finir avec l'idée que les citoyens doivent ou devraient toujours payer moins d'impôts. Il ne s'agit pas de punitions, mais bien d'une participation citoyenne solidaire... à condition que cette participation soit possible pour tous et répartie équitablement.

BILAN ET PERSPECTIVES des rentrées scolaires :

L'Inspectrice d'Académie : Les effectifs fluctuent depuis la rentrée dans les écoles et les collèges. 260 mouvements en collège et plus de 100 dans les écoles.

Dans les écoles l'effectif constaté est inférieur de -730 élèves par rapport aux prévisions (-27). Nous perdons

donc 757 élèves, dont -393 en maternelle et -388 en élémentaire.

C'est sur Epinal et St-Dié que la perte est la plus importante, après, il s'agit en moyenne d'un élève par école, mais tout particulièrement sur la classe d'âge des 2 ans qui perd -320 élèves par rapport aux prévisions. **Une baisse de scolarisation de 30% !** L'IA précise que cette situation risque de coûter très cher au département en terme de postes d'autant que les prévisions 2010 font état de -85 en maternelle et -331 en élémentaire et +24 en enseignement spécialisé. Soit une perte de -392 élèves.

Soit une perte cumulée de (écart avec les prévisions 2009 = -730) et (prévisions 2010 = -392) = 1122 élèves.

L'UNSA demande que le Ministère tienne compte de la situation économique dégradée du département, **la FSU** s'y associe.

RASED : Sur demande de la FSU, l'IA présente un comparatif de la constitution des RASED du département. Il fait effectivement état de 17 suppressions telles que présentées à l'origine par le Ministère.

La FSU fait remarquer que, dans le département, l'annonce du maintien de la moitié des 3000 suppressions prévues n'a été qu'un effet médiatique. La réalité est toute autre.

Pour L'IA, les nombreux surnombres du département ont compensé pour partie cette situation et coûtent cher à la nation.

SURNOMBRES : Sur demande de la

EPINAL

Crédit  Mutuel

SAINT DIE

44 rue de la Clé d'Or
8000
EPINAL

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

42 rue Pierre Evrat
88100
SAINT DIE

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

FSU, l'IA précise que la situation est encore de 60 surnombres dans les écoles. **FSU** : "Comment l'administration en arrive-t-elle à cette situation à l'heure où elle demande aux directeurs et directrices d'être au plus juste dans leurs prévisions ?"

L'IA donne quelques explications : baisse des temps partiels, reports de départs en retraite, 28 postes supprimés, baisse des congés parentaux, nombreux recrutements de LC en 2007 suite à un mauvais calibrage du concours.

La FSU estime qu'il est préférable d'être en situation de surnombre plutôt que d'avoir recours à la liste complémentaire. **L'IA** précise que ça coûte.

ZEP : suite à une question de la FSU, l'IA donne les nombres moyens d'élèves par classe dans les secteurs ZEP et REP

Mat ZEP= 22,38 élém ZEP= 20,09

Mat REP= 21,20 élém REP= 19,9

Mat Zrurale= 22,61 élém Zrurale= 20,62

Mat Urbaine= 22,80 élém Urbaine= 21,53

MESURES DE CARTE SCOLAIRE 2009

L'IA présente au vote les dernières mesures de carte scolaire de rentrée. Elle prend note que la FSU demande un récapitulatif total de toutes les mesures de carte scolaire 2009.

vote : 10 pour 13 contre 1 abstention

Dans les collèges l'effectif constaté est proche des prévisions, mais une baisse de -57 élèves en SEGPA est toutefois constatée. **Pour la FSU** se pose la question de l'orientation.

Pour la rentrée 2010, le ministère prévoit : -160 en collège, - 43 en SEGPA (-130 en lycée, -37 en LP)

Question de la FSU sur l'accompagnement éducatif, l'IA répond qu'il n'y a qu'une seule école, à CHARMES, qui est entrée dans le dispositif, et que pour l'ensemble des collèges, la dotation est de 12 000h. 14 000h ont été consommées l'an dernier. Une rallonge budgétaire devrait être accordée.

Question de la FSU sur les EVS et AVS dans les écoles et établissements. **M. le Secrétaire Gé-**

néral de l'IA donne des précisions : 320 contrats aidés en 2008-2009

365 autorisations de paiement en 2009-2010 dont 69 CAE déjà recrutés.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap passe de 50 à 102 contrats aidés (EVS)

62 en maternelle (contre environ 30 en 2008-2009)

38 en élémentaire (0 en 2008-2009)

2 en collège

La FSU constate que les EVS (en contrat privés 36 mois maxi) prennent sensiblement le pas sur les AVSi (contrats publics 72 mois maxi) Y compris désormais à l'école élémentaire, alors que la dotation en AVSi de 73 ETP (Equivalents Temps Pleins) n'a pas évolué à cette rentrée et que les notifications ont augmenté de près de 1000h. **La FSU dénonce le recours à la précarité et demande la création d'un vrai métier avec une formation qualifiante et un statut public à la clé.** Elle met également en garde contre la baisse sensible de l'aide aux directeurs lorsque l'EVS est appelé à accompagner un élève en situation de handicap.

L'IA reconnaît que quelques Conseils d'Administration de collèges se sont prononcés contre le recours à des contrats précaires et n'ont pas autorisé le recrutement.

Le CUI : Le Préfet fait une présentation du nouveau Contrat qui prendra effet au 1^{er} janvier 2010, le CUI (Contrat Unique d'Insertion). Le CUI est limité à 24 mois et ne se contracte que sous la forme du CAE de 20 à 35h. (disparition du Contrat Avenir de 26h). Il peut exceptionnellement être prolongé au delà de 24 mois sur demande de l'employeur après avis du prescripteur (Pôle Emploi) qui étudie la situation du salarié. Le CUI peut aller jusque 60 mois pour les bénéficiaires de minima sociaux (RSA) Travailleurs Handicapés ou âgés de plus de 50 ans, y compris lorsqu'ils atteignent cet âge en cours de contrat. Dans le cas des EVS, l'aide de l'Etat sera de 90% et la part MEN de 10%. Dans le domaine de l'accompagnement et du suivi, le prescripteur désigne un réfè-

rent, l'employeur désigne un tuteur.

La FSU demande au Préfet si un EVS en fin de droit de CAE ou CAV peut contracter un CUI à compter du 1^{er} janvier. Le Préfet ne sait répondre à la question.

La FSU demande quels moyens l'IA s'est donnée pour suivre l'insertion des EVS en fin de droit et quels sont les résultats. La réponse vague donnée par le Préfet précise que globalement les résultats sont bons et qu'il faut renforcer l'accompagnement !!!

FUSION ADMINISTRATIVE de 3 collèges : Cornimont, La Bresse et Saulxures-sur-Moselotte.

L'IA comme le Préfet, interviennent à plusieurs reprises pour vanter les bienfaits de regroupements en milieu rural. (mutualisation des moyens, un seul budget, une seule agence comptable, équipe pédagogique étoffée et plus de possibilités d'options, dynamique indispensable...)

La pugnacité exprimée sur le sujet laisse penser que cette fusion est d'une importance exceptionnelle, sans que les arguments ne soient fulgurants. L'IA précise que le Rectorat rencontrera les collègues pour plus d'explications techniques si la fusion se fait. Les 3 CA ont voté pour la fusion.

Mme Gimillaro, représentant le Conseil Général, précise qu'il y aura toujours bien 3 dotations matérielles et de fonctionnement, mais pour un seul budget d'établissement.

L'UNSA s'inquiète des conséquences sur le service des personnels et demande une nouvelle fois une réflexion globale sur les petits collèges.

La FSU s'étonne que le Rectorat ne rencontre les personnels qu'après décisions des CA. Elle prend note des votes des Conseils d'Administration et s'abstient sur cette question.

Vote : "Pour la fusion administrative des 3 collèges avec maintien des conditions actuelles d'accueil" Pour 16 Contre 0 Abstentions 8

CAPD du 15 décembre 2009

PROMOTION DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS D'ÉCOLES

"Être promouvable, c'est avoir l'ancienneté requise dans l'échelon pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur..."

- ◆ L'avancement des Instituteurs se fait par année civile (01-01-2010 au 31-12-2010)
- ◆ L'avancement des P.E. se fait par année scolaire (du 1-09-2009 au 31-08-2010)

Echelons	Choix 30%	Mi-choix 5/7	Ancienneté
1 à 2 2 à 3 3 à 4		9 m 9 m 1 a	
4 à 5 5 à 6 6 à 7 7 à 8 8 à 9 9 à 10 10 à 11	1 a 3 m 1 a 3 m 1 a 3 m 2 a 6 m 2 a 6 m 2 a 6 m 3 a	1 a 6 m 3 a 6 m 3 a 6 m 4 a 4 a	1 a 6 m 1 a 6 m 2 a 6 m 4 a 6 m 4 a 6 m 4 a 6 m 4 a 6 m

Echelons	Gd choix 30%	Choix 5/7	Ancienneté
1 à 2 2 à 3 3 à 4		3 m 9 m 1 a	
4 à 5 5 à 6 6 à 7 7 à 8 8 à 9 9 à 10 10 à 11	2 a 2 a 6 m 2 a 6 m 2 a 6 m 2 a 6 m 3 a 3 a	3 a 3 a 3 a 4 a 4 a 4 a 6 m	2 a 6 m 3 a 6 m 3 a 6 m 3 a 6 m 4 a 6 m 5 a 5 a 6 m

Barème = (Note + correctif éventuel) x 2 + AGS

- Note: arrêtée au 31-08-2009- AGS arrêtée au 31-12-2009 pour les Instits, au 31-08-2009 pour les PE.
- Correctif: + 1 point si votre dernière note d'inspection remonte à 4 ans ou plus (avant le 31-08-2005).

Calcul de l'Ancienneté Générale des Services:

1 an = 1 point															
Nombre de mois point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
	0,083	0,167	0,250	0,333	0,417	0,500	0,583	0,667	0,750	0,833	0,917				
nombre de jours point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	0,003	0,005	0,008	0,011	0,014	0,017	0,019	0,022	0,025	0,028	0,030	0,033	0,036	0,039	
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
	0,042	0,044	0,047	0,050	0,053	0,055	0,058	0,061	0,064	0,066	0,069	0,072	0,075	0,078	0,080

Lu dans KISAITOU (ou presque), le mémento administratif du SNUipp: "Le système actuel des promotions entraîne des différences de traitement considérables entre un instituteur ou un PE qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide et un autre qui n'avance qu'à l'ancienneté (plus de 30 000 € d'écart sur l'ensemble de la carrière)."

Le SNUipp revendique l'avancement automatique pour tous, au grand choix.

KISAITOU EN LIGNE sur [http://: 88.snuipp.fr](http://88.snuipp.fr)

FICHE DE CONTROLE SYNDICAL à retourner au SNUipp 6, Maison des Associations Quartier La Magdeleine 88000-EPINAL snu88@snuipp.fr	nom prénom adresse 88 - tel. personnel tel. école	Corps <input type="checkbox"/> Instit <input type="checkbox"/> Prof. d'école Echelon actuel depuis le Dernière note Date de l'inspection AGS =amj Votre barème : (..... +) x 2 + (.....) = note corr. AGS	Vous êtes promouvable au grand choix le au choix le au mi-choix le à l'ancienneté le
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Chaque collègue ayant retourné cette fiche de contrôle sera informé personnellement ?
MAIS vous pouvez aussi nous contacter au 03 29 35 40 98 ou au 03 29 35 40 54**

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE (SNUipp)

CAPD du 1er décembre 2009

Un compte-rendu plus exhaustif (sur la formation continue notamment) est disponible sur <http://88.snuipp.fr>

Les représentants des personnels ont dû attendre une 1/2 heure pour que le quorum soit atteint du côté de l'administration. Rien que ça ! Et on nous embarrasse pour une phrase un peu sèche dans une demande d'autorisation d'absence pour une RISTT.

Questions SNUipp : Mouvement 2010

L'IA indique que le Recteur va produire une circulaire en décembre et qu'une concertation départementale se déroulera en janvier. L'IA ne donne pas d'indication sur le contenu.

Mais ce 2 décembre, nous recevons une invitation au Rectorat pour présentation (et peut-être discussion ?) de cette circulaire le 16 décembre à 17h.

Frais de déplacement

Le SNUipp rappelle que les IEN, CPC, RASED... ne sont pas remboursés depuis avril 2009. Et que la mise en place de la plate forme ULYSSE par l'entreprise privée ETAO-ON-LINE est un scandale de l'externalisation des missions de service public.

L'IA répond qu'il semble que les frais aient été payés cette semaine (jusque juillet).

Temps partiels

Le SNUipp demande un état des temps partiels et les **perspectives notamment pour le 80%**.

L'IA précise qu'il n'y a pas de perspective de changement pour l'attri-

bution du 80% et donne les chiffres des temps partiels accordés.

Contrat Unique d'Insertion

Le SNUipp demande des précisions sur le CUI et notamment sur la possibilité de reconduction de salariés en fin de droit de CAV.

Le Secrétaire Général répond qu'il n'a pas plus de réponse que lors du CDEN du 25 novembre !

Réunion d'Information Syndicale sur le temps de travail

Les représentants SNUipp sont en désaccord avec une contrainte ajoutée à celle du Ministère par certains IEN. L'imposition ou la négociation de la date de récupération des heures de RISTT est une contrainte supplémentaire non justifiée par la continuité du service. Le SNUipp propose que les IEN émettent un vœu sur des animations pédagogiques préférentielles, mais que le choix reste à l'enseignant.

L'IA répond que les IEN ont parfois reçu des courriers frisant l'incorrection et que le rattrapage doit faire l'objet d'une négociation.

Après un long débat, l'IA précise qu'elle remettra ce point à l'ordre du jour d'un Conseil d'IEN pour étudier notre demande.

SE-UNSA

Tableau des 108h (60h)

Le SE rappelle qu'il n'est pas de la responsabilité des directeurs des

écoles d'établir et de remplir un tableau des horaires effectués par les enseignants.

L'IA précise que ça n'est pas à lui de le remplir, mais à lui de le transmettre à l'IEN.

Aide personnalisée

Le SE demande que soit ouverte la possibilité de pratiquer la semaine de 5 jours.

L'IA répond que la mairie concernée ne fait pas l'effort de mettre le transport le mercredi et qu'elle est en désaccord total de ne faire venir que les élèves en difficulté le mercredi. Elle va étudier une solution qui irait plutôt vers un accueil généralisé le mercredi matin (à suivre).

SGEN-CFDT

Stages en responsabilité des PE1

L'IA précise que l'organisation des stages n'est pas arrêtée et que l'attribution de ceux-ci se fait par l'administration de l'Université. Pour l'instant, on ne sait pas comment les choses vont se passer. Il y a beaucoup de flou.

Sur les Masters également ainsi que sur les épreuves d'admissibilité.

Nous n'avons pas plus de précision sur l'organisation de la formation continue avec la disparition des PE2 et pas plus pour les décharges de direction qui étaient effectuées en stage filé.

Bel avenir pour l'Ecole !

Les représentants SNUipp-FSU

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE (SNUipp)

Déclaration du SNUipp à la CAPD du 1er décembre 2009

Nous allons aujourd'hui affecter les enseignants sur les stages de formation continue de la seconde période de l'année scolaire. Alors que la formation continue devrait être le fondement du renouveau pédagogique à l'Ecole, une source de richesses tant par les échanges que par la recherche, celle-ci s'étiole. Et

pire encore, l'année scolaire à venir s'annonce catastrophique avec la perte des stagiaires PE2. Mme L'Inspectrice d'Académie, peut-être avez-vous des informations rassurantes à ce propos ? Parce que du côté ministériel, les nouvelles sont à faire frémir. Outre la perte d'une année de formation rémunérée, il y a

une approche totalement en décalage avec la réalité de l'enseignement dans les écoles. Les épreuves d'admissibilité au concours s'effectueraient uniquement sur les aspects disciplinaires, ignorant la connaissance du développement de l'enfant, les dimensions didactiques et pédagogiques sur les savoirs à ensei-

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE (suite)

Déclaration du SNUipp à la CAPD du 1er décembre 2009

gner et les pratiques professionnelles. Pour couronner le tout, le ministre de l'Enseignement supérieur abandonne la conception de masters « métiers de la formation et des ressources humaines » qui pourraient répondre aux besoins de recrutement de professeurs des écoles polyvalents, au profit du maintien des seuls masters disciplinaires. Pour les étudiants faisant le choix de l'enseignement, un simple parcours complémentaire lié à la mise en place des stages ferait office de formation professionnelle. C'est faire croire qu'on pourrait former des enseignants sans les préparer à enseigner.

Les choix ministériels constituent un recul sans précédent sur la formation professionnelle des enseignants, au détriment de la réussite de tous les élèves. Le SNUipp réitère l'exigence de retrait de ce projet ainsi que des textes et décrets qui l'accompagnent.

Ces choix contribuent à développer chez les personnels de l'Éducation Nationale une perte de

confiance en leur employeur et surtout dans ses objectifs. Très dur constat pour l'État : selon une étude toute récente SOFRES/Les Echos, seuls 12 % des agents estiment avoir une relation « de qualité » avec leur administration (contre 29 % des salariés du privé) et la défiance est généralisée : ils ne sont que 43 % à estimer que l'employeur sait s'adapter aux évolutions économiques et sociales (68 % dans le privé) et 26 % à juger qu'il se soucie de leur avenir. Le niveau de satisfaction est faible sur la reconnaissance des efforts fournis (34 %, contre 48 % dans le privé et 60 % dans les entreprises publiques) et atteint même un niveau étonnamment bas sur la sécurité de l'emploi, plus d'un agent sur trois craint pour son emploi !

Développement de la précarité, individualisation des salaires, réorganisation, rationalisation, fermetures de postes... : l'État employeur vante sa « modernisation » et la « responsabilisation » des agents quand ces derniers dénoncent la « régression » du service public et

la « fragilisation » de leur statut. Le malaise est d'autant plus fort que le mouvement se fait « *au pas de charge* ». On se souvient de l'année scolaire dernière et de son florilège de changements.

Ils s'ajoutent aux diverses pressions qui se multiplient à tous les niveaux et l'administration campe souvent sur une ligne de défense qui vise à préserver l'organisation du travail imposée en plaçant le débat sur le terrain de la fragilité individuelle des salariés.

Non, ce ne sont pas les salariés qui sont malades, c'est le travail.

Et c'est ensemble, que nous pouvons le soigner. En tournant délibérément le dos à l'individualisation des carrières fondée sur la concurrence, qui favorise les individualismes, les opportunistes et l'arbitraire et en réunissant les enseignants pour un véritable travail d'équipe, indispensable au bon fonctionnement des Ecoles. Pour cela, il faut unir et non diviser les personnels.

EVS et avenir !

Les CAV disparaissent, le CUI surgit ! à compter du 1er janvier 2010, plus aucun Contrat Avenir ne devrait être signé. Ceux qui sont en cours dureront jusqu'à leur terme.

Seul, le CUI (Contrat Unique d'Insertion) sera contractable, sous la forme d'un CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi).

Se pose dès lors la question de la reconduction sous la nouvelle forme, pour tous les EVS actuels qui ne sont pas sous CAE.... La question a été posée au Préfet et au SG de l'IA. Pas de réponse ! Le SNUipp réunira les personnels pour les informer dès qu'il aura suffisamment de précisions.

Le SNUipp conseille à tous les EVS qui arrivent en fin de contrat de s'adresser au prescripteur (Pôle Emploi) et à leur employeur pour obtenir des précisions au plus vite sur leur propre situation.

EVS et formation, SNUipp-FSU. CGT Educ'action, Sud-Éducation. SNUDI-FO. SGEN-CFDT. SE-UNSA. L'UNCEVS se sont adressés à l'Inspectrice d'Académie et au Recteur pour demander l'exonération des frais d'accès à la préparation aux concours de l'enseignement pour les EVS et AVS qui le souhaitent. Cette formation leur était ouverte gratuitement l'an dernier.

Toujours pas plus d'avenir dans ces fonctions !

Le SNUipp rappelle son exigence de réduire la précarité dans les écoles, d'ouvrir une formation qualifiante aux personnels concernés et de créer des postes statutaires répondant aux besoins.



Bulletin d'adhésion 2009-2010 au SNUipp des Vosges

SNUipp - FSU

**Syndicat
National
Unitaire des
instituteurs
profs d'école
p.e.g.c**

**section des
Vosges**

SNUipp - FSU
6 maison des associations
Quartier de la Magdeleine
88000 - EPINAL
tel. 03-29-35-40-98
fax. 09-29-64-24-41
Email. snu88@snuipp.fr

U.

**fédération
syndicale
unitaire**

M, Mme, Mlle
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse personnelle
.....
Code postal Commune
Téléphone Fax
Courriel
Etablissement ou école
.....

Cotisation année scolaire 2009-2010 (voir tableau au verso)

j'opte

- pour un paiement en totalité : 1 chèque à l'ordre du SNUipp 88.
- pour un règlement en 3 chèques ou plus avec indication au dos de chaque chèque de la date souhaitée de retrait limite 30 juin.
- pour un prélèvement mensuel reconductible.

déduction fiscale: 66% du montant de votre cotisation syndicale sont directement déductibles du montant de votre impôt sur le revenu 2009, déclarable en 2010.
Une attestation vous sera adressée en temps utile pour votre déclaration.

Je suis...

- instituteur (trice)
- prof. d'école
- prof. d'école hors-classe
- PE1
- PE2
- Liste complémentaire
- PEGC classe normale
- PEGC hors-classe
- PEGC classe exceptionnelle
- AE-AVS-EVS
- retraité(e)

Situation particulière...

- en congé de formation
- en disponibilité
- en congé parental
- en congé longue maladie ou longue durée

Je travaille...

- à temps complet
- à mi-temps
- à temps partiel. Quotité:%

Mon poste ...

- adjoint(e) maternelle
- adjoint(e) élémentaire
- direction maternelle
nombre de classe(s)
- direction élémentaire
nombre de classe(s)
- direction d'école d'application
- ZIL
- BFC
- BZ
- brigade stage long
- titulaire de secteur
- regroupement d'adaptation
- rééducateur(trice)
- psychologue scolaire
- soutien implanté dans l'école
- enseignant référent
- directeur(trice) d'établissement
spécialisé
- adjoint(e) établissement
spécialisé
- CLIS option
- IMF
- CPC-IMFAIEN

- directeur adjoint de SEGPA
- adjoint SEGPA
- autre type de poste,
à préciser
.....
.....

- PEGC-matières enseignées:
.....
.....

**Je suis
nommé(e)**

- à titre définitif
- à titre provisoire

**Echelon
Date de la dernière promotion**

**AGS ...a ...m ...j au/...../.....
Date de sortie de l'IUFM**

Conformément aux résolutions de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), le SNUipp (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès en CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses fichiers et traitements informatisés, conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Signature (obligatoire):

VOTRE COTISATION 2009- 2010

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTIT. adjoint <i>Coût réel* en €</i>					117 39,78	119 40,46	122 41,48	128 43,52	135 45,90	144 48,96	158 53,72
Prof. des Écoles <i>Coût réel* en €</i>		75 25,50	120 40,80	127 43,18	135 45,90	142 48,28	152 51,68	162 55,08	173 58,82	188 63,92	201 68,34
P.E. hors classe <i>Coût réel* en €</i>	152 51,68	171 58,14	184 62,56	197 66,98	213 72,42	226 76,84	240 81,60				
PEGC hors classe <i>Coût réel* en €</i>			160€ 53,33	170€ 56,66	191€ 63,66	206€ 68,65					
PEGC cl. except. <i>Coût réel* en €</i>		210€ 67,98	219€ 72,99	235€ 78,32	247€ 82,32						

* après déduction fiscale (66%)

<i>A ajouter</i>	À la cotisation en €	<i>Coût réel*</i>
ASH	9	2,97
IMF-IEN	13	4,29
IMF-IUFM	9	2,97
Direction 2-4 classes	6	1,98
Direction 5-9 classes	10	3,30
Direction 10 classes et +	13	4,29
Direction SEGPA	16	5,28
Direction Établissement Spé	36	11,88

PE1: 38 €
PE2, Liste complémentaire : 75€
Aide-éducateur, Ass. d'éducation,
Emploi de Vie Scolaire : 36 €

Dispo, congé parental, CLM, CLD: 41 €
Retraité : 105 €
Temps partiel : % de la cotisation égal au % de quotité de travail
(**minimum 75€**). Exemple: pour un PE adjoint au 9ème échelon,
- travaillant à 75%, la cotisation est de 173 € x 75% soit 129,75 €
- travaillant à mi-temps 173 € x 50% soit 86,50 €

Montant de votre cotisation: €

Merci de renvoyer ce bulletin renseigné et votre règlement à:

SNUipp88

**6 Maison des Associations - Quartier de la Magdeleine
88000 - EPINAL**

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT RECONDUCTIBLE

- 1- Remplir la demande de prélèvement ci-dessous (toutes les rubriques).
- 2- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- 3- Date des prélèvements mensuels sur 10 mois maximum :
Le 30 de chaque mois suivant votre demande d'adhésion jusqu'au 30 juin.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieur que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

TITULAIRE DU COMPTE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :

Numéro national d'émetteur 431968

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER SNUipp Vosges Quartier de la Magdeleine 6, Maison des Associations

COMPTE A DEBITER	
Banque	Guichet
<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° de compte	Clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

Où va ma cotisation ? 74 € sont reversés par le SNUipp 88 à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "fenêtre sur cours", locaux, initiatives nationales et internationales...). Une partie de cette somme est versée à la FSU et à la FGR (Fédération Générale des Retraités). Le reste est utilisé par la Section des Vosges pour fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les actions (manifestations, train, bus...), éditer et envoyer notre bulletin départemental aux écoles et à tous nos syndiqués. Le montant des cotisations augmente légèrement par rapport à l'an dernier pour :
- faire face à de nombreuses charges : part nationale, tarifs postaux (routages), prix du papier, équipement lourd de la section en matériel informatique performant,
- se caler sur la cotisation moyenne nationale.

Claudine MARCHAL, trésorière du SNUipp 88.